

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE TIGNES

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau du Lac

AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ARTICLES L531-1 A L531-6 DU CODE DE L'ENERGIE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 est ouverte en mairie de Tignes une enquête publique de 31 jours, du **lundi 19 février au mercredi 21 mars 2018** inclus concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau du Lac sur la commune de Tignes.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Tignes, du **lundi 19 février au mercredi 21 mars 2018** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies concernées.

L'étude d'impact dans sa version d'août 2017 est intégrée au dossier mis à l'enquête publique. Elle a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale le 30 décembre 2017.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>): le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet. Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Patrick PENDOLA, cadre SNCF honoraire, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Tignes:

- **lundi 19 février 2018 de 9h à 12h**
- **mardi 6 mars 2018 de 14h à 18h**
- **mercredi 21 mars 2018 de 14h à 18h**

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Tignes, siège de l'enquête, et par voie électronique simultanément aux adresses suivantes : mairie@tignes.net et directiongenerale@tignes.net pendant toute la durée de celle-ci. Celles-ci devront être dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur Bernard GENEVRAY, président de la SAS TIGNENERGIE, se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet –Immeuble La Combe Folle – BP 52 – 73320 TIGNES – tel. 04.79.06.37.60 – tignenergie@tignes.net

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Tignes et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.